



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2020-166

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **PREFECTURE de la VIENNE**

86-2020-12-10-001 - Arrêté n° 2020-SIDPC-225 portant fermeture de l'école élémentaire  
Pablo Neruda, 73 rue d'Elincourt, 86000 POITIERS (2 pages)

Page 3

**PREFECTURE de la VIENNE**

**86-2020-12-10-001**

**Arrêté n° 2020-SIDPC-225 portant fermeture de l'école  
élémentaire Pablo Neruda, 73 rue d'Elincourt, 86000  
POITIERS**

**Arrêté n°2020-SIDPC-225**  
portant fermeture de l'école élémentaire Pablo Neruda  
73 rue d'Elincourt, 86000 Poitiers

La Préfète de la Vienne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite  
Chevalier du Mérite agricole

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-1 et L. 3136-1 ;

Vu le code de l'éducation nationale ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-072 du 27 novembre 2020 de la préfète de la Vienne donnant délégation de signature à Monsieur Emile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

Vu l'étude épidémiologique conduite par le médecin conseil technique en lien avec l'agence régionale de santé ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2, le caractère actif de sa propagation et la gravité de ses effets en matière de santé publique ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences de menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant que plusieurs adultes participant à l'encadrement des enfants de l'école élémentaire Pablo Neruda située 73 rue d'Elincourt à Poitiers, ont été dépistés positifs à la maladie du Covid-19 ou sont identifiés comme « cas contact » et sont à ce titre placés en position de « septaine »;

Considérant que l'accueil des élèves ne peut plus être assuré dans des conditions de sécurité suffisantes ;

Considérant l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Vienne ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1 :**

L'école élémentaire Pablo Neruda située 73 rue d'Elincourt à Poitiers est fermée aux élèves à compter du vendredi 11 décembre 2020 et jusqu'au mardi 15 décembre 2020 inclus.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- recours gracieux auprès de Madame la préfète de la Vienne ;
- recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur, place Beauvau, 75 008 PARIS ;
- recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers.

#### **Article 3 :**

La directrice de cabinet de la préfète de la Vienne, le secrétaire général de la préfecture de la Vienne, sous-préfet de Poitiers, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Vienne, la maire de la commune de Poitiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 10 décembre 2020

Pour la préfète de la Vienne et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Émile SOUMBO